

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1769 - 22 avril 1993 - 6 F

D 1769 HAÏTI: POUR UN GOUVERNEMENT D'OUVERTURE ET DE CONCORDE NATIONALE

Le débloqué de la situation politique semble se confirmer, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de l'Organisation des Etats américains (OEA) (cf. DIAL D 1749). Un élément important en a été l'élaboration, par les milieux politiques proches du président Aristide, d'un projet politique intitulé "Pour un nouveau départ - Proposition d'un cadre général pour le programme du Gouvernement d'ouverture et de concorde nationale". Elaboré en janvier 1993 par des représentants de la Commission présidentielle, de la Commission gouvernementale, du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) et du Mouvement d'organisation du pays (MOP), ce programme de gouvernement a été rendu public à Port-au-Prince, le 9 février 1993, par la Commission présidentielle.

Nous en donnons ci-dessous de très larges extraits.

Note DIAL

(...)

DE LA NÉCESSITÉ D'UN GOUVERNEMENT D'OUVERTURE ET DE CONCORDE NATIONALE

Le coup d'Etat du 30 septembre 1991, en stoppant le processus de changement et de démocratisation amorcé avec l'avènement à la présidence de Jean-Bertrand Aristide le 7 février 1991, a engagé le pays dans une aventure politique qui menace jusqu'à son existence en tant que Nation souveraine et libre. Après 15 mois d'une crise politique profonde qui frappe toutes les dimensions de la vie nationale la situation se caractérise principalement par:

- l'isolement diplomatique et commercial du pays;
- la suppression totale de la coopération externe;
- l'érosion de la légitimité des institutions politiques, sociales et judiciaires;
- la violation systématique des libertés et des droits de la personne;
- l'insécurité grandissante et la restauration du règne de l'arbitraire;
- l'accentuation du processus de paupérisation des couches moyennes et populaires;
- le déclin de la production nationale et l'effondrement de l'appareil productif;
- l'augmentation du déficit budgétaire et le déséquilibre de la balance des paiements;
- la gabegie administrative, la contrebande et la corruption généralisée;
- l'augmentation du chômage et de la cherté de la vie;
- l'effondrement de la monnaie nationale et du système financier menacé de banqueroute;
- l'exode massif de boat-people et le déplacement interne des populations;
- la dégradation générale des conditions de vie.

Cet état de choses a ainsi mis en lambeaux le tissu social, désarticulé l'appareil d'Etat, amené le pays au bord de la faillite et contribué à hypothéquer

d'avantage la souveraineté nationale. Il est par conséquent de l'intérêt du pouvoir politique et du prochain gouvernement de tout faire pour réconcilier la nation avec elle-même, dans le but d'initier le processus de reconstruction du pays et d'amorcer le développement national.

De tels objectifs nationaux commandent au pouvoir légitime de s'ouvrir, de décrisper, de convaincre, de rassurer tous les secteurs de la nation pour réaliser un gouvernement d'ouverture et de concorde sur la base d'un pacte social en référence à la Constitution de 1987 et aux acquis des élections du 16 décembre 1990 et du 20 janvier 1991.

Ce document vise à définir:

1. sa philosophie politique;
2. les grandes orientations de sa politique économique;
3. le cadre général de politique sociale.

Ces éléments serviront de référence lors des négociations entre les différents secteurs concernés par la crise haïtienne. Ce document synthétise les idées-forces nécessaires à la formulation d'un programme de Gouvernement d'ouverture et de concorde nationale qui respecte les prescriptions de la Constitution de 1987, le choix du suffrage universel et tient compte des nouvelles données de la conjoncture politique nationale et internationale.

Ces propositions constituent une réponse au blocage que connaît le pays depuis le coup d'Etat. Elles prennent également en considération le contexte international dominé par les exigences de démocratie, de coopération mondiale, de formation de grands blocs économiques.

Sortir Haïti de sa situation catastrophique est un défi majeur pour le pouvoir légitime du 16 décembre, en ce moment de retour à l'ordre constitutionnel. Il doit reconstruire les infrastructures, relancer les investissements, remettre l'économie en marche, redonner aux Haïtiens le goût de vivre dans leur pays, sans peur et sans angoisse. Il doit refaire l'image d'Haïti aux yeux de ses propres fils et de la communauté internationale. Mais il devra aussi et surtout ressouder les bases de cette société, redonner confiance à la population et lui permettre de retrouver le sentiment d'appartenance à une même collectivité nationale.

En définitive, ces propositions offrent une base d'accord à d'autres partenaires politiques et économiques, en particulier les détenteurs du capital et les couches moyennes, pour cette sortie de crise et pour une politique de développement. Elles se veulent une stratégie d'ouverture axée sur la participation des groupes d'intérêts et de pression ainsi que des différents secteurs de la société oeuvrant pour la construction de la démocratie, le développement national et la réalisation de l'unité nationale.

Elles offrent à la communauté internationale un champ de coopération privilégié et efficace qui projette au plan du développement l'action décisive qu'elle a menée pour le triomphe de la démocratie en Haïti.

I - DU GOUVERNEMENT D'OUVERTURE ET DE CONCORDE NATIONALE

Ce gouvernement, tout en respectant les options du 16 décembre 1990 et du 20 janvier 1991 du peuple haïtien, devra marquer très clairement l'ouverture à l'action démocratique par l'intégration de partis politiques, de divers secteurs organisés de la société et de toutes les compétences susceptibles d'aider à la renaissance nationale. (Déclaration de Floride)

Ce sera un gouvernement démocratique respectueux des engagements pris dans le cadre des négociations, soucieux d'affirmer le caractère spécifique de la concorde par une gestion démocratique des conflits.

Ce gouvernement adoptera une stratégie politique axée sur la concertation. En particulier, il prendra toutes les dispositions nécessaires afin de garantir

Les libertés citoyennes et le respect des droits de la personne, de veiller au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire et au respect des décisions de justice.

Ce gouvernement se propose de:

- jeter les bases d'un Etat démocratique et moderne, en fonction des prescriptions de la Constitution de 1987;
- lancer le pays dans une dynamique de développement national;
- s'engager à satisfaire les revendications fondamentales du peuple;
- oeuvrer à l'intégration réelle de tous les citoyens à la vie nationale et travailler à la restauration de la dignité de l'Haïtien;
- défendre et promouvoir la souveraineté et la dignité nationales;
- renforcer l'intégration d'Haïti dans le concert des nations.

II - LES GRANDES ORIENTATIONS

Le cadre défini par ce document trace les options stratégiques du gouvernement d'ouverture et de concorde nationale face à la situation d'extrême urgence que vit le pays dans le contexte actuel et face aussi à l'état de dégradation des structures économiques et sociales.

Ces options partent d'un rigoureux assainissement de l'Etat et des pratiques administratives et financières. Elles prévoient un certain nombre de mesures correspondant aux impératifs de la sortie de crise et d'un démarrage économique dans la ligne du développement national dans l'équité, qui constitue l'essence du projet du 16 décembre 1990.

Dans le cadre de cette stratégie de développement s'interposent, aux deux niveaux, le débat et la négociation afin de parvenir à préciser les choix à partir de:

- a) la réalité politique, économique et sociale et la nature des grands problèmes nationaux;
- b) la philosophie du Gouvernement d'ouverture et de concorde nationale;
- c) les intérêts objectifs des divers partenaires;
- d) l'appui décisif de la communauté internationale en faveur de la cause de la démocratie et du développement.

Ces choix et décisions de politique générale vont dans le sens de l'élaboration et l'exécution d'un plan qui correspond à la fois aux urgences et aux objectifs de cette stratégie à moyen et à long terme. Ils doivent être articulés à ce plan. Ils répondent aussi à la nécessité d'attaquer ensemble, dans une même démarche globale et un même élan national, les problèmes les plus cruciaux de la société haïtienne.

Ce plan global de développement priorise cinq domaines qui recouvrent les grands problèmes nationaux et qui devront être l'objet d'actions préférentielles pour l'allocation des ressources budgétaires, les investissements privés et publics, l'ouverture de postes de travail, l'encadrement de l'Etat, et les campagnes de motivation pour la participation populaire. L'ensemble des actions programmées dans ces champs d'action prioritaires vise à:

1. produire davantage, exporter davantage;
2. alphabétiser, éduquer, entraîner l'ensemble de la population;
3. reboiser, protéger l'environnement, réaménager le territoire et réaliser la réforme agraire;
4. construire les infrastructures essentielles;
5. promouvoir l'hygiène publique et la santé pour tous.

Une telle approche innovatrice offre un vaste champ de mobilisation et de participation pour de nombreuses ressources humaines et matérielles: capital local ou étranger; investissement privé, public ou communautaire. Elle ouvre la perspective de créer de nombreux emplois, de mettre en branle de véritables pôles de développement agricole, industriel, artisanal et touristique. Elle permet de susciter les conditions matérielles et les motivations de toutes sortes pouvant

contribuer à fixer les populations des campagnes et de la province dans leurs régions, en évitant leur émigration à la capitale et à l'étranger.

Elle requiert un appui décisif de la Communauté internationale sur la base d'accords à adopter autour des politiques économiques et sociales devant contribuer à créer les bases matérielles de la démocratie, à reconstruire le pays, à moderniser l'économie et la société, à augmenter la richesse nationale et à mieux la partager.

III - L'ACTION DU GOUVERNEMENT D'OUVERTURE ET DE CONCORDE NATIONALE

L'action du Gouvernement d'ouverture et de concorde nationale se situe sur un triple axe: politique, économique et socio-culturel.

AXE POLITIQUE

Dans ce domaine, l'action du gouvernement doit tendre à sortir le pays de la crise et assurer le plein retour à l'ordre légal. Elle doit créer les conditions et mettre en place les moyens institutionnels pour la construction d'un Etat de droit dans le respect de la Constitution, des engagements nationaux et internationaux.

a) Dès son installation, le Gouvernement d'ouverture et de concorde nationale devra:

- mettre en place les Assemblées territoriales et rendre effectifs les mécanismes de participation, tel que prévu par la Constitution;
- procéder à la formation du Conseil interdépartemental;
- constituer le Conseil électoral permanent en vue de permettre le renouvellement du tiers du Sénat et combler les sièges vacants à la Chambre des députés.

b) A brève échéance, le gouvernement aura pour tâche de:

- mettre en application les accords issus des négociations;
- obtenir la levée de l'embargo commercial et le rétablissement des relations diplomatiques d'Haïti;
- reconsidérer et corriger les actes posés dans le cadre du coup d'Etat et envisager une juste réparation pour les victimes;
- obtenir la reprise de la coopération internationale et le lancement du Plan d'aide humanitaire et d'un plan d'urgence;
- procéder à la mise en place des institutions prévues par la Constitution et veiller à leur renforcement;
- procéder à un réaménagement des structures du gouvernement afin de répondre de façon plus rationnelle et plus efficace aux exigences d'organisation et de gestion d'un Etat moderne.

c) A court et moyen terme, l'action du gouvernement sera orientée vers la création et la consolidation du cadre indispensable à l'instauration d'une démocratie politique, représentative et participative qui exige:

Au niveau des pouvoirs de l'Etat:

- travailler au renforcement institutionnel de la Présidence, du Parlement, du Pouvoir judiciaire et respecter la distinction des pouvoirs et les attributions que leur accorde la Constitution;
- favoriser le fonctionnement et la coopération harmonieux entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif dans le respect de leur indépendance et de leurs attributions respectives;
- opérer des réformes adéquates dans le système judiciaire afin que le Pouvoir judiciaire puisse travailler en toute indépendance et intégrité comme l'exige la Constitution.

Au niveau des institutions:

- réformer ou créer les grandes institutions de l'Etat et assurer leur indépendance et leur fonctionnement au service de la nation;
- créer le corps de police prévu par la Constitution; professionnaliser les Forces armées et encourager la participation de cette institution aux tâches de développement;
- opérer les réformes adéquates dans le système pénitentiaire et adopter les mesures qui s'imposent dans la lutte contre la drogue;
- assurer l'autonomie de l'Université et une nouvelle place à cette institution dans la construction de la démocratie et le développement national;
- promouvoir la décentralisation comme élément fondamental dans la gestion des affaires nationales selon les prescriptions de la Constitution;
- moderniser l'administration publique et promouvoir la formation de cadres compétents pour ce secteur;
- encourager le développement des partis politiques structurés et promouvoir les autres organisations de la société civile.

Au niveau des droits de la personne:

- promouvoir et garantir le respect des libertés, des droits de la personne et du citoyen;
- promouvoir la formation civique de la jeunesse, l'éducation des citoyens dans la conscience de leurs droits et de leurs devoirs dans le respect des valeurs patriotiques et morales;
- rechercher une solution adéquate aux problèmes des réfugiés et des déplacés;
- mettre en place les mécanismes de participation active des Haïtiens vivant à l'étranger à la vie nationale.

Au niveau international:

- promouvoir, sur la base du respect mutuel, de solides relations avec tous les Etats;
- privilégier les relations diplomatiques, économiques, culturelles et scientifiques avec la République Dominicaine, la Caraïbe et l'Amérique latine;
- développer une politique plus dynamique vis-à-vis des institutions multilatérales et prendre les initiatives permettant de tirer le meilleur bénéfice de notre participation aux Accords de Lomé;
- travailler à l'intégration d'Haïti à tout bloc pouvant offrir de nouvelles perspectives au pays, en particulier la CARICOM.

AXE ÉCONOMIQUE (...)

AXE SOCIAL ET CULTUREL (...)

IV - CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE CES PROPOSITIONS

Un programme de caractère général et sectoriel précisera les contenus du projet défini par ce cadre, ainsi que les montants estimés des ressources nécessaires et mobilisables dans la ligne de cette stratégie.

Pour que les grandes lignes d'action prévues par ce cadre deviennent un programme de gouvernement qui puisse marquer effectivement le début d'un changement des conditions de vie de la population et rompre avec les pratiques administratives et politiques d'autoritarisme et de corruption, un certain nombre de conditions sont indispensables:

- Que le gouvernement soit vraiment le produit d'une alliance large où les différents secteurs socio-politiques se retrouvent dans la constellation de leurs

intérêts et comprennent que cette conjoncture particulièrement critique exige leur collaboration à ce programme avec esprit d'initiative et de solidarité.

- Que le choix de l'équipe gouvernementale se fasse à partir de critères de compétence, d'honnêteté, d'esprit civique qui tiennent compte de la représentativité effective de très larges secteurs de la société et obéisse aux exigences de probité d'autorité morale et de sens des responsabilités publiques en fonction des impératifs de ce moment historique.

- Que l'action du gouvernement soit guidée par l'application d'une politique de "transparence, de participation et de justice", seule capable de capter et de mobiliser les ressources humaines et matérielles, de favoriser l'éclosion de l'esprit d'innovation et de création et de susciter l'enthousiasme et l'espoir.

Port-au-Prince, janvier 1993

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441